



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF

Cl = O PROVIA

Réf. n° :

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération
KIGALI.

Annexe :

Objet

A. traiter par
Date entrée 28-7-75
N° classement 2453/26 2/08/087

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre n° 254/09.03.B9 (c)/CAB/Fin du 11 courant, j'ai l'honneur de porter à votre aimable attention qu'à ma connaissance il n'a jamais été question au Conseil du Gouvernement, de transférer le Service d'aide aux nécessiteux dans l'OPROVIA nouvellement créé.

Je crois dès lors qu'il continue ses activités au sein du Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif.

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Mouvement Coopératif

Dr. Cl. KAMILINDI.-

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI.
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage KIGALI.
- Monsieur le Directeur de l'OPROVIA KIGALI.



Kigali, le 03 NOV. 1975

08/081

N° 13/09/1208/75

 MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
 ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF

A traiter par
Date entrée 4.11.75
N° classement 1202/1208

Réf. n° :
Annexe :
Objet : Secours alimentaire
aux populations des
communes Nkumba et
Kidaho.

 Monsieur le Directeur Général
 de l'OPROVIA
KIGALI.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint pour compétence et suite urgente appropriée copie de la lettre m'adressée par Monsieur le Préfet de Ruhengeri relative à l'objet repris en marge.

En effet, l'opération de secours demandée par Monsieur le Préfet en faveur des Communes susmentionnées relève des activités de votre Office.

 Le Ministre des Affaires Sociales
 et du Mouvement Coopératif
 Dr.Cl. KAMILINDI.-

Copie pour information à :

- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI.
- Monsieur le Préfet RUHENGRI.

Ruhengeri, le 15 octobre 1975

N° 1480/03.09.01/14

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
et du Mouvement Coopératif
KIGALI.

S/couvert de Monsieur le Ministre de
l'Intérieur
KIGALI.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en date du 22 septembre 1975, la commune Nkumba et Kidaho ont connu des dégâts considérables dans les champs de pyrèthre et des cultures vivrières causés par les pluies venues du volcan Muhabura. La même pluie a continué son chemin jusqu'à l'école primaire de Karangara et dépasser même celle-ci jusqu'aux environs de la route Ruhengeri-Cyanika.

Les cours d'eaux causés par ces pluies torrentielles ont enrayés toute plantation se trouvant sur son passage et certaines maisons complètement inondées.

En conclusion, les habitants de ces deux communes méritent votre prompt intervention quant à l'aide de secours alimentaires.

Le Préfet de Préfecture,
Protais ZIGIRANYIRAZO.

Sé

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.